FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Authority 480 Herbicide

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de : Règlement (EC) n° 453/2010 et règlement (CE) n° 1272/2008



FDS n°: 6527-1-A

Date de révision: 2020-05-04

Format: UE Version 1

Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Codes produit 6527-1-A

Nom du produit Authority 480 Herbicide

Synonymes SULFENTRAZONE (FMC 97285):

2',4'-dichloro-5'-(4-difluoromethyl-4,5-dihydro-3-methyl-5-oxo-1H-1,2,4-triazol-1-yl)

methanesulfonanilide (IUPAC name);

N-[2,4-dichloro-5-[4-(difluoromethyl)-4,5-dihydro-3-methyl-5-oxo-1H-

1,2,4-triazol-1-yl]phenyl] methanesulfonamide (CAS name)

Contient Toluene

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée : Herbicide

Restrictions d'utilisation Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur CHEMINOVA A/S, a subsidiary of FMC Corporation

Thyborønvej 78 DK-7673 Harboøre

Denmark +45 9690 9690

SDS.Ronland@fmc.com

Pour plus d'informations, contacter :

Point de contact 1.4. Numéro d'appel d'urgence Téléphone: +1 215-299-6000 (Renseignements généraux)

Numéro d'appel d'urgence Urgences médicales:

Autriche: +43 1 406 43 43 Belgique: +32 70 245 245 Bulgarie: +359 2 9154 409

Chypre: 1401

République tchèque: +420 224 919 293, +420 224 915 402

Danemark: +45 82 12 12 12 France: +33 (0) 1 45 42 59 59 Finlande: +358 9 471 977 Grèce: 30 210 77 93 777 Hongrie: +36 80 20 11 99

Irlande (République): +352 1 809 2166

Italie: +39 02 6610 1029 Lituanie: +370 523 62052, +370 687 53378

Luxembourg: +352 8002 5500 Pays-Bas: +31 30 274 88 88 Norvège: +47 22 591300

Date de révision: 2020-05-04

Version 1

Pologne: +48 22 619 66 54, +48 22 619 08 97

Portugal: 800 250 250 (au Portugal uniquement), +351 21 330 3284

Roumanie: +40 21318 3606 Slovaquie: +421 2 54 77 4 166 Slovénie: +386 41 650 500 Espagne: +34 91 562 04 20 Suède: +46 08-331231112

Suisse: 145

Royaume-Uni: 0870 600 6266 (au Royaume-Uni uniquement)

USA et Canada: +1 800 / 331-3148

Tous les autres pays: +1 651 / 632-6793 (Collect)

En cas de fuite, d'incendie, de déversement ou d'accident, appelez le :

1 800 / 424-9300 (CHEMTREC - U.S.A. et Canada)

Rubrique 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange Règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité pour la reproduction Catégorie 2 (H361d)

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Avertissement

Mentions de danger

H361d - Susceptible de nuire au fœtus

EUH401: Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de prudence

P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation

P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

P280 - Porter des gants de protection et des vêtements de protection

P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin

P405 - Garder sous clef

P501: Éliminer le contenu/le conteneur comme déchet dangereux conformément à la réglementation en vigueur.

2.3. Autres dangers

Aucun des ingrédients dans le produit répond aux critères d'être PBT ou vPvB.

Rubrique 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Le produit est un mélange, pas une substance.

3.2 Mélanges

Nom chimique	NoCE	NoCAS	Pour cent en poids	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
Sulfentrazone	ı	122836-35-5	40	Acute Inhalation Cat 4 (H332)	Aucune donnée

Date de révision: 2020-05-04

Version 1

					disponible
Propane-1,2-diol	200-338-0	57-55-6	5-10	Not classified	01-2119456809-23
Toluène	Present	108-88-3	1-5	Skin Irrit. 2 (H315)	Aucune donnée
				Repr. 2 (H361d)	disponible
			STOT SE 3 (H336)		
				STOT RE 2 (H373)	
				Asp. Tox. 1 (H304)	
				Flam. Liq. 2 (H225)	

Rubrique 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Contact oculaire Tenir les yeux ouverts et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15-20

minutes. Le cas échéant, retirer les verres de contact après les 5 premières minutes puis continuer de rincer. Consulter un médecin ou un centre antipoison pour obtenir des

conseils de traitement.

Contact cutané Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant

15 à 20 minutes. Consulter un médecin ou un centre antipoison pour obtenir des conseils

de traitement.

Inhalation Si vous ressentez un inconfort, retirez immédiatement de l'exposition. Cas légers: Garder la

personne sous surveillance. Consulter un médecin immédiatement si des symptômes apparaissent. Cas graves: Consulter un médecin immédiatement ou appeler une

ambulance.

Ingestion Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des

renseignements sur les soins à administrer. Demandez à la personne de siroter un verre d'eau si elle est capable d'avaler. Ne pas faire vomir sauf si un centre antipoison ou un médecin vous le dit. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets sur le système nerveux central.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Un examen médical immédiat est requis en cas d'ingestion.

Il peut être utile de montrer cette fiche de données de sécurité à un médecin.

Note au médecin traitant: Un antidote spécifique pour l'exposition à ce produit n'est pas connu. Un lavage gastrique et / ou l'administration de charbon activé peuvent être envisagés. Après décontamination, le traitement doit être axé sur le contrôle des symptômes et de l'état clinique.

Rubrique 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

Petit incendie Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO2).

Incendie majeur Jet d'eau. Mousse.

Moyens d'extinction appropriés

Date de révision: 2020-05-04

Version 1

Évitez les courants de tuyaux lourds.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

Produits dangereux résultant de Oxydes de carbone, Oxydes d'azote (NOx), Oxydes de soufre, Chlorure d'hydrogène, **la combustion** Fluorure d'hydrogène.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser de l'eau pulvérisée pour maintenir les conteneurs exposés au feu au frais. Abordez le feu du vent pour éviter les vapeurs dangereuses et les produits de décomposition toxiques. Combattre le feu depuis un endroit protégé ou une distance maximale possible. Endiguer pour éviter le ruissellement de l'eau. Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Rubrique 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures de protection individuelles

Il est recommandé d'avoir un plan prédéterminé pour la gestion des déversements. Des récipients vides et fermables pour la collecte des déversements doivent être disponibles.

En cas de grand déversement (impliquant 10 tonnes du produit ou plus):

Respectez toutes les consignes de sécurité lors du nettoyage des déversements. Utiliser un équipement de protection individuelle. Selon l'ampleur du déversement, cela peut signifier le port d'un respirateur, d'un masque facial ou d'un équipement de protection des yeux, de vêtements résistant aux produits chimiques, de gants et de bottes en caoutchouc. Arrêtez immédiatement la source du déversement si vous pouvez le faire en toute sécurité. Tenir les personnes non protégées à l'écart de la zone de déversement.

Pour des instructions plus de nettoyage, numéro d'appel d'urgence FMC Hotline énumérées à la section 1 "Produit et identification de la société " ci-dessus.

Pour les secouristes

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Garder les personnes et les animaux à l'écart et en amont des déversements/fuites. Gardez le matériel hors des lacs, des ruisseaux, des étangs et des égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement

Dike pour éviter le ruissellement. Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure. En cas de rejet accidentel dans les cours d'eau, les drains, le sol ou la végétation, contacter immédiatement les autorités compétentes.

Méthodes de nettoyage

Le cas échéant, les drains des eaux de surface doivent être couverts. Les déversements mineurs sur le sol ou toute autre surface imperméable doivent être balayés ou de préférence aspirés à l'aide d'un équipement doté d'un filtre final à haute efficacité. Transférer dans des conteneurs appropriés. Zone propre avec un détergent industriel puissant et beaucoup d'eau. Absorber le liquide de lavage sur un absorbant approprié tel que la chaux hydratée, le liant universel, l'attapulgite, la bentonite ou d'autres argiles absorbantes et transférer l'absorbant contaminé dans des conteneurs appropriés. Les conteneurs utilisés doivent être correctement fermés et étiquetés.

Les gros déversements dans le sol doivent être déterrés et transférés dans des conteneurs appropriés. Les gros déversements dans l'eau doivent être contenus autant que possible par isolement de l'eau contaminée. L'eau contaminée doit être collectée et retirée pour traitement ou élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

Date de révision: 2020-05-04

Version 1

Rubrique 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation

Dans un environnement industriel, il est recommandé d'éviter tout contact personnel avec le produit, si possible en utilisant des systèmes télécommandés avec télécommande. Sinon, il est recommandé de traiter le matériau avec un maximum de moyens mécaniques. Une ventilation adéquate ou une ventilation par aspiration à la source est requise. Les gaz d'échappement doivent être filtrés ou traités différemment. Pour la protection individuelle dans cette situation, voir la section 8.

Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Bien se laver après la manipulation. Utiliser des gants de protection en produits chimiques tels que nitrile ou néoprène. Laver les gants avec du savon et de l'eau avant de les réutiliser. Vérifiez régulièrement pour des fuites. Ne pas jeter dans l'environnement. Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination de l'eau de rinçage pour l'équipement. Ramassez tous les déchets et résidus provenant du matériel de nettoyage, etc. Voir la section 13 pour l'élimination.

Mesures d'hygiène

De l'eau propre doit toujours être disponible pour permettre le lavage en cas de contamination oculaire ou cutanée. Laver la peau avant de manger, de boire, de manger du chewing-gum ou de fumer. Prendre un bain ou une douche à la fin du travail. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Laver les vêtements de travail et le linge familial habituel séparément.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage

Stocker dans des conteneurs fermés et étiquetés. L'entrepôt doit être construit en un matériau incombustible, fermé, sec, ventilé et doté d'un sol imperméable, sans accès de personnes non autorisées ou d'enfants. Un panneau d'avertissement indiquant «POISON» est recommandé. La pièce ne doit être utilisée que pour le stockage de produits chimiques. La nourriture, les boissons, les aliments pour animaux et les semences ne devraient pas être présents. Une station de lavage des mains devrait être disponible.

Matériel d'emballage

Doit seulement être conservé dans son emballage d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Le produit est un pesticide homologué qui ne peut être utilisé que pour les applications pour lesquelles il est enregistré, conformément à une étiquette approuvée par les autorités réglementaires.

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	Union européenne	Royaume Uni	France	Espagne	Allemagne
Propane-1,2-diol	-	STEL 450 ppm	-	-	-
57-55-6		STEL 1422 mg/m ³			
		STEL 30 mg/m ³			
		TWA 150 ppm			
		TWA 474 mg/m ³			
		TWA 10 mg/m ³			
Toluène	TWA 50 ppm	STEL 100 ppm	TWA 20 ppm	TWA 50 ppm	-
108-88-3	TWA 192 mg/m ³	STEL 384 mg/m ³	TWA 76.8 mg/m ³	TWA 192 mg/m ³	
	STEL 100 ppm	TWA 50 ppm	STEL 100 ppm	STEL 100 ppm	
	STEL 384 mg/m ³	TWA 191 mg/m ³	STEL 384 mg/m ³	STEL 384 mg/m ³	
	S*	Skin	R2	S*	
			P*		
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Toluène	TWA 50 ppm	TWA 50 ppm	STEL 384 mg/m ³	TWA 25 ppm	TWA 25 ppm
108-88-3	TWA 192 mg/m ³	TWA 192 mg/m ³	TWA 150 mg/m ³	TWA 81 mg/m ³	TWA 94 mg/m ³
	Pelle*	STEL 100 ppm		STEL 100 ppm	H* Š
		STEL 384 mg/m ³		STEL 380 mg/m ³	

Date de révision: 2020-05-04

Version 1

		C(A4) P*		iho*	
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Propane-1,2-diol 57-55-6	-	-	TWA 100 mg/m ³	TWA 25 ppm TWA 79 mg/m ³ STEL 37.5 ppm STEL 118.5 mg/m ³	TWA 10 mg/m ³ TWA 150 ppm TWA 470 mg/m ³ STEL 1410 mg/m ³ STEL 30 mg/m ³ STEL 450 ppm
Toluène 108-88-3	H* STEL 100 ppm STEL 380 mg/m ³ TWA 50 ppm TWA 190 mg/m ³	SS-C** H* TWA 50 ppm TWA 190 mg/m³ STEL 200 ppm STEL 760 mg/m³ Re2 Rf2	TWA 100 mg/m ³ STEL 200 mg/m ³	TWA 25 ppm TWA 94 mg/m ³ S* STEL 37.5 ppm STEL 141 mg/m ³	TWA 192 mg/m ³ TWA 50 ppm STEL 384 mg/m ³ STEL 100 ppm Skin

Nom chimique	Union européenne	Royaume Uni	France	Espagne	Allemagne
Toluène	-	=	1	0.6	Biologische
108-88-3			2500	0.05	Grenzwerte nach
				0.08	TRGS 903 sind zu
					beachten
					Biologische
					Grenzwerte nach die
					Verordnung zur
					arbeitsmedizinischen
					Vorsorge vom 18.
					Dezember 2008 sind
					zu beachten
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Toluène	-	-	-	500	-
108-88-3					
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Toluène	-	600	-	-	-
108-88-3		2			
		0.5			

Niveau dérivé sans effet (DNEL)

Sulfentrazone

DNEL, Systemic = 0.014 mg/kg bw/day

Propylene glycol

DNEL, inhalation, systemic = 183 mg/m³ DNEL, inhalation, local = 10 mg/m³

Tolune

DNEL, dermal = 384 mg/kg bw/day DNEL, inhalation = 192 mg/m³

Concentration prévisible sans effet Sulfnetrazone (PNEC)

PNEC, aquatic = 1.9 ug/L

Propylene glycol

PNEC, fresh water = 260 mg/L PNEC, marine water = 26 mg/L

PNEC, aquatic environment = 0.68 mg/L

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Lorsqu'il est utilisé dans un système fermé, aucun équipement de protection individuelle n'est requis. Les éléments suivants sont destinés aux autres situations, lorsque l'utilisation

Date de révision: 2020-05-04

Version 1

d'un système fermé n'est pas possible ou lorsqu'il est nécessaire d'ouvrir le système. Considérez la nécessité de rendre les équipements ou les systèmes de tuyauterie non dangereux avant de les ouvrir.

Les précautions mentionnées ci-dessous concernent principalement la manipulation du produit non dilué et la préparation de la solution à pulvériser, mais peuvent également être recommandées pour la pulvérisation.

En cas de forte exposition accidentelle, une protection individuelle maximale peut être nécessaire, comme un respirateur, un masque facial, une combinaison résistant aux produits chimiques.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Lune

Lunettes de sécurité avec protections latérales. Équiper les installations de douches de

secours et de d'oeillères.

Protection des mains

Utilisez des gants de protection en matériaux chimiques tels que le nitrile ou le néoprène. Laver l'extérieur des gants avec du savon et de l'eau avant de les réutiliser. Vérifiez régulièrement les fuites.

Protection de la peau et du

corps

Porter des vêtements appropriés résistant aux produits chimiques pour éviter le contact avec la peau, selon l'étendue de l'exposition. Dans la plupart des situations de travail normales où l'exposition au matériau ne peut être évitée pour une durée limitée, un pantalon imperméable et un tablier en matériau résistant aux produits chimiques ou une combinaison en polyéthylène (PE) seront suffisants. Les combinaisons de PE doivent être jetées après utilisation si elles sont contaminées. En cas d'exposition appréciable ou prolongée, une combinaison de laminé peut être nécessaire.

Informations générales

Si le produit est utilisé dans des mélanges, il est recommandé de contacter les fournisseurs d'équipements de protection appropriés Ces recommandations s'appliquent au produit sous sa forme commercialisée

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide

AspectBlanc cassé LiquideOdeurFaible AlcoolCouleurBlanc cassé

Seuil olfactif Aucune information disponible

pH 5.3-6.0 @ 20 °C

Point de fusion/point de congélation 123 °C

Point/intervalle d'ébullition Aucune information disponible

Point d'éclair > 94 °C / > 201 °F Test en vase clos Tag Closed Cup

Taux d'évaporation Aucune information disponible

Inflammabilité (solide, gaz)

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limite supérieure Aucune information disponible

d'inflammabilité:
Limite inférieure Aucune information disponible

d'inflammabilité

Pression de vapeur1.1 x 10⁻⁷ (Sulfentrazone) **Densité de vapeur**Aucune information disponible

Densité 1.206 at 20°C Hydrosolubilité Soluble dans l'eau

Solubilité dans d'autres solvants Aucune information disponible

FDS n°: 6527-1-A

Date de révision: 2020-05-04

Version 1

Coefficient de partage Sulfentrazone : log Kow = 1.49 @ pH 5

Température d'auto-inflammabilité
Température de décomposition
Viscosité, cinématique
Viscosité, dynamique

Aucune information disponible
Aucune information disponible
Aucune information disponible

Propriétés explosives Non-explosif Propriétés comburantes Non comburant

9.2. Autres informations

Point de ramollissement

Masse molaire
Teneur en COV (%)
Densité
Masse volumique apparente
K_{st}
Aucune information disponible

Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs Aucune information disponible.

mécaniques

Sensibilité aux décharges Aucune information disponible.

statiques

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse

Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

Réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Le chauffage du produit produira des vapeurs nocives et irritantes.

10.5. Matières incompatibles

Aucun(e) connu(e).

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone, Oxydes d'azote (NOx), Oxydes de soufre, Chlorure d'hydrogène, Fluorure d'hydrogène.

Rubrique 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Informations sur le produit

Le produit ne présente pas de danger de toxicité aiguë d'après les informations connues ou fournies.

DL50 oral 2084 mg/kg (rat)

FDS n°: 6527-1-A

Date de révision: 2020-05-04

Version 1

DL50 dermal> 2000 mg/kg (lapin)CL50 par inhalation> 2.72 mg/l 4 heures (rat)

Corrosion/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation Irritant minime.
Non irritant.

oculaire

Sensibilisation Ne provoque aucune sensibilisation sur l'animal de laboratoire.

Toxicité chroniqueSulfentrazone: Une exposition prolongée provoque une diminution de la teneur en

hémoglobine et de l'hématocrite, et une augmentation du poids de la rate et une

hématopoïèse extramédullaire splénique à des doses élevées dans les études animales

MutagénicitéSulfentrazone: Non génotoxique dans les études sur les animaux.CancérogénicitéLe produit ne contient aucun ingrédient connu pour être cancérigène.

Toxicité pour la reproduction Toxicité pour le développement Sulfentrazone: Pas toxique pour la reproduction.

Sulfentrazone: le poids du fœtus a diminué; l'ossification squelettique retardée observée à

des doses maternelles non toxiques sont des effets réversibles et une relation

dose-réponse est établie; malformations observées chez les fœtus à des doses toxiques pour la mère et conformes au mode d'action des inhibiteurs de la protoporphyrongène oxydase. Des tests de toxicité pour le développement et des résultats ont été générés pour

la sulfentrazone avec du toluène présent comme impureté.

STOT - exposition unique

Aucun effet spécifique après une seule exposition n'a été observé.

STOT - exposition répétée Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.

Effets neurologiques Sulfentrazone: Des signes cliniques de neurotoxicité chez les animaux de laboratoire ont

été observés à des doses élevées.

Effets sur certains organes cibles

Symptômes

Sulfentrazone: Système hématopoïétique.

Les signes de toxicité chez les animaux de laboratoire ayant reçu de la sulfentrazone comprenaient des convulsions cloniques, de l'ataxie, une hypersensibilité au toucher, une chromorhinorrhée, une coloration abdomo-génitale, une diminution de la locomotion, des

larmoiements, des écoulements nasaux et des yeux qui plissaient les yeux.

Danger par aspirationLe produit ne présente pas de risque de pneumonie par aspiration.

Rubrique 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

ulfentrazone (122836-35-5)				
Ingrédient actif (s)	Duration	Espèce	Valeur	Unités
Sulfentrazone	72 h EC50	Algues	32.8	mg/l
	48 h EC50	Crustacés	60.4	mg/l
	96 h LC50	Poisson	94	mg/l
	21 d NOEC	Poisson	5.9	mg/l
	21 d NOEC	Crustacés	0.51	mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Sulfentrazone: Persistent, N'hydrolyse pas facilement, N'est pas facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Sulfentrazone: La substance n'a pas de potentiel de bioconcentration.

Nom chimique	Coefficient de partage
Toluène	2.7

FDS n°: 6527-1-A

Date de révision: 2020-05-04

Version 1

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

Mobilité

Sulfentrazone: Mobile, a le potentiel d'atteindre les eaux souterraines.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucun(e) connu(e)

Rubrique 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés

Les quantités restantes de matériau et les emballages vides mais sales doivent être considérés comme des déchets dangereux. Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales.

Selon la directive-cadre sur les déchets (2008/98/CE), les possibilités de réutilisation ou de retraitement doivent d'abord être envisagées. Si cela n'est pas réalisable, le matériau peut être éliminé en le transférant vers une installation de destruction de produits chimiques agréée ou par incinération contrôlée avec épuration des gaz de combustion. Ne pas contaminer l'eau, les denrées alimentaires, les aliments pour animaux ou les semences lors du stockage ou de l'élimination. Ne pas rejeter dans les égouts. Ne pas contaminer l'eau, les denrées alimentaires, les aliments pour animaux ou les semences lors du stockage ou de l'élimination. Ne pas rejeter dans les égouts.

Emballages contaminés

Il est recommandé d'envisager les méthodes possibles d'élimination dans l'ordre suivant:

- 1. La réutilisation ou le recyclage doit d'abord être envisagé. La réutilisation est interdite sauf par le titulaire de l'autorisation. S'ils sont proposés pour le recyclage, les conteneurs doivent être vidés et rincés trois fois (ou l'équivalent). Ne pas rejeter les eaux de rinçage dans les égouts.
- 2. L'incinération contrôlée avec épuration des gaz de combustion est possible pour les matériaux d'emballage combustibles.
- 3. Livraison de l'emballage à un service agréé pour l'élimination des déchets dangereux.
- 4. L'élimination dans une décharge ou le brûlage à l'air libre ne devrait avoir lieu qu'en dernier recours. Pour une élimination dans une décharge, les récipients doivent être complètement vidés, rincés et perforés pour les rendre inutilisables à d'autres fins. En cas de brûlure, évitez de fumer.

Rubrique 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG/IMO

14.1 ONU/n° d'identification UN3082

Ш

14.2 Nom d'expédition Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a (sulfentrazone)

14.3 Classe de danger

14.4 Groupe d'emballage

FDS n°: 6527-1-A

Date de révision: 2020-05-04

Version 1

14.5 Polluant marin Sulfentrazone

Danger pour l'environnement Oui

14.6 Dispositions spéciales Évitez tout contact inutile avec le produit. Une mauvaise utilisation peut entraîner des

dommages pour la santé. Ne pas relâcher dans l'environnement.

No EMS F-A, S-F

14.7 Transport en vrac Le produit n'est pas transporté en vrac par bateau.

conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

RID

14.1 ONU/n° d'identification UN3082

14.2 Nom d'expédition Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a (sulfentrazone)

14.3 Classe de danger914.4 Groupe d'emballage314.5 Danger pour l'environnementOui

14.6 Dispositions spéciales Ne pas relâcher dans l'environnement.

ADR/RID

14.1 ONU/n° d'identification UN3082

14.2 Nom d'expédition Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a (sulfentrazone0

14.3 Classe de danger914.4 Groupe d'emballageIII14.5 Danger pour l'environnementOui

14.6 Dispositions spéciales Évitez tout contact inutile avec le produit. Une mauvaise utilisation peut entraîner des

dommages pour la santé. Ne pas relâcher dans l'environnement.

ICAO/IATA

14.1 ONU/n° d'identification UN3082

14.2 Nom d'expédition Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a (sulfentrazone)

14.3 Classe de danger
14.4 Groupe d'emballage
14.5 Danger pour l'environnement
Oui

14.6 Dispositions spéciales Évitez tout contact inutile avec le produit. Une mauvaise utilisation peut entraîner des

dommages pour la santé. Ne pas relâcher dans l'environnement.

Rubrique 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales Catégorie Seveso dans l'annexe 1 de la Dir. 2012/18 / UE: dangereux pour

l'environnement.

L'employeur évalue tous les risques pour la sécurité ou la santé et tout effet possible sur la grossesse ou l'allaitement des travailleuses et décide des mesures à prendre (dir. 92/85 /

CEE).

Les jeunes de moins de 18 ans ne sont pas autorisés à travailler avec la substance.

Union européenne

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Polluants organiques persistants

Sans objet

Date de révision: 2020-05-04

Version 1

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Sans objet

Inventaires internationaux

Nom chimique	TSCA (États-U nis)	DSL (Canada)	EINECS/ELINC S (Europe)	ENCS (Japon)	Chine (IECSC)	KECL (Corée)	PICCS (Philippines)	AICS (Australie)
Propane-1,2-diol 57-55-6	X	Х	Х	Х	X	Х	Х	Χ
Toluène 108-88-3	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas obligatoire pour ce produit.

Rubrique 16: AUTRES INFORMATIONS

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H315 - Provoque une irritation cutanée

H332 - Nocif par inhalation

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H361d - Susceptible de nuire au fœtus

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

Légende

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

CAS: CAS (Chemical Abstracts Service)

Ceiling: Valeur limite maximum:

DNEL: Niveau dérivé sans effet (DNEL)

EINECS: EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés)

GHS: Système général harmonisé (SGH)

IATA: Association internationale du transport aérien (IATA)
OACI: Organisation de l'aviation civile internationale

IMDG: Code maritime international de transport des matières dangereuses (IMDG)

LC50: CL50 (concentration létale)

DL50: DL50 (dose létale)

PBT: Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

RID: Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par

chemin de fer

STEL: Valeur limite à courte terme

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

TWA: pondérée dans le temps

vPvB: Très persistant et très bioaccumulable

Méthode de classification

Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données

Les données mesurées sur le produit sont des données d'entreprise non publiées. Les données sur les ingrédients sont disponibles dans la littérature publiée et peuvent être trouvées à plusieurs endroits.

FDS n°: 6527-1-A

Date de révision: 2020-05-04

Version 1

Date de révision: 2020-05-04

Cause de la révision: Changement de format.

Conseil en matière de formation Ce matériel ne doit être utilisé que par des personnes sensibilisées à ses propriétés

dangereuses et ayant reçu des instructions sur les mesures de sécurité requises.

Avis de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le présent document (y compris les données et les déclarations) sont exactes à la date des présentes. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible auprès de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le présent document. Les informations fournies ici se rapportent uniquement au produit spécifié désigné et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à un usage particulier et adapté aux conditions et aux méthodes d'utilisation de l'utilisateur. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

Préparé par

FMC Corporation
FMC Logo - Marque commerciale de FMC Corporation

© 2020 FMC Corporation. Tous droits réservés. Fin de la Fiche de données de sécurité